

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RÉSOLUTION NUMÉRO PP-97

### PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE TOUR À DES FINS D'ANTENNES CELLULAIRES OU DE TÉLÉPHONIE SANS-FIL SUR LE TERRAIN PORTANT LE NUMÉRO 1 155 743 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA14 3007 0238, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 2 juillet 2014, le premier projet de résolution numéro PP-97, lequel porte le titre ci dessus mentionné et abrégé.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mercredi 16 juillet 2014, à compter de 18 h 30 au Centre Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame, salle 108.**

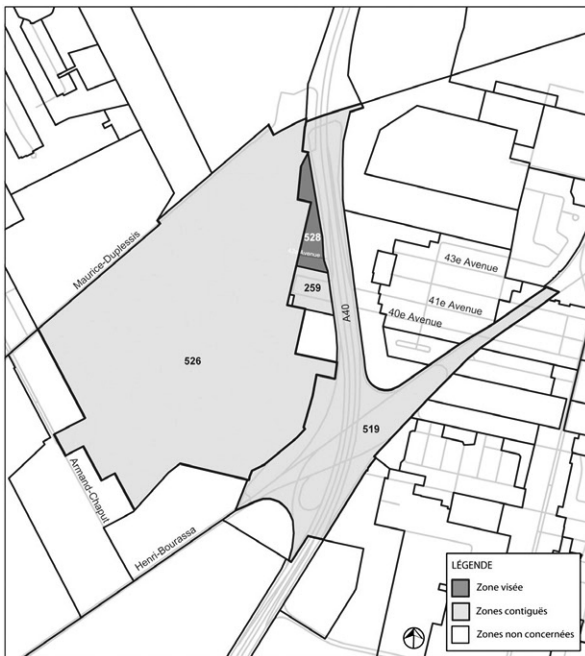
QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à permettre la construction d'une tour de type monopôle d'une hauteur de 37 mètres hors tout, incluant les antennes, le balisage aérien et le parafoudre, ainsi qu'un abri d'équipements au sol, sur le terrain portant le numéro de lot 1 155 743 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Montréal (coordonnée géographique 45°40'6.48»N 73°31'11.43»O) situé en bordure du boulevard Métropolitain Est à une distance approximative de 800 mètres de l'intersection du boulevard Henri- Bourassa Est.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 528. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës telles qu'identifiées au plan ci dessous, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi que dans les bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal,  
ce 8<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2014.

Julie Boisvert  
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :  
[ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)